

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 06/08/2024 - 14666 - 1954 B 00042 - 454 800 426 - OC-SANTE

OC SANTE

Société anonyme au capital de 1.530.000 euros
Siège social : CENTRE MEDICAL ODYSSEUM
194, Avenue Nina Simone, CS 19537
34960 MONTPELLIER Cedex 2
RCS MONTPELLIER B 454 800 426

(La « Société »)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JUIN 2024

L'an deux-mille vingt-quatre,
Le quatorze juin,
A neuf heures,

Le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son président (le « **Conseil d'Administration** »).

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Max PONSEILLE, président du conseil d'administration,
- Monsieur François HUE, administrateur,
- Monsieur Guillaume PONSEILLE, administrateur,
- Monsieur Benoît PONSEILLE, administrateur,
- Madame Bérengère de CROZALS, administrateur,
- Madame Marie-Ange de CROZALS, administrateur,
- Madame Martine HUE, administrateur,
- Monsieur Henri de CROZALS, administrateur,
- Madame Estelle LAURIN, administrateur.

En conséquence, les administrateurs présents ou représentés réunissant la moitié au moins des neuf membres en fonction, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Monsieur Max PONSEILLE, préside la séance en qualité de président du Conseil d'Administration.

[...]

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

[...]

- Création et nomination d'un poste de directeur général délégué ambulance et hôtellerie

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

(Création et nomination d'un poste de directeur général délégué ambulance et hôtellerie)

Le Directeur général évoque la nécessité de créer un poste de directeur général délégué en charge plus spécifiquement de toute l'activité ambulance et hôtellerie (« **DGD A&H** »).

Le DGD A&H représentera OC SANTE au sein de :

- la société holding TSO dont OC SANTE détient 50% et qui est en charge de l'ensemble des activités ambulance ;

- au comité stratégique de la société holding ARRELIA dont OC SANTE détient 75% et qui est en charge de l'ensemble de l'activité hôtellerie.

En sus de ces deux activités, le DGD A&H dirigera les activités patrimoine (immobilier) et achat.

Le Directeur général propose de nommer en qualité DGD A&H Monsieur François HUE qui est d'ores et déjà en charge de l'ensemble de ces fonctions.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu le rapport du Directeur général,

Décide de créer un poste de Directeur général délégué en charge des ambulances et de l'hôtellerie ;

Décide de nommer à compter du 1^{er} juillet 2024 en qualité de Directeur général délégué en charge des ambulances et de l'hôtellerie M. François HUE pour une durée indéterminée.

M. François HUE continuera de s'occuper des départements patrimoine (immobilier) et achat du groupe OC SANTE.

Décide qu'un mandat social sera conclu entre OC SANTE et M. HUE qui prévoira la rémunération de M. HUE en qualité de DGD A&H à compter du 1^{er} juillet 2024.

Confie au Comité de rémunération le soin de faire des propositions pour la détermination de cette rémunération.

M. HUE intervient pour indiquer qu'il accepte ce mandat et que rien ne s'oppose à son exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

Le présent extrait a été signé et certifié conforme par le Président du Conseil d'administration

M. Max PONSEILLE

Président



M. François HUE

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur général délégué »*

*Bon pour acceptation des fonctions de
directeur général délégué*

François HUE